

TOUT SUR LA RENTRÉE 2022

Le 4 juillet 2022

Chers parents,

Les vacances estivales filent si rapidement et viendra vite le temps d'entreprendre une nouvelle année scolaire au Collège des Compagnons. Nous vous assurerons, tout au long de l'année, notre entière collaboration pour la réussite de votre enfant et sa participation active à la vie au Collège.

D'ici là, il est important de lire et de conserver la documentation suivante et de prendre note de la date et de l'heure de la distribution du matériel (page 2) selon le niveau de votre enfant.

Conférence et assemblée générale des parents

Au nom des membres du conseil d'établissement et du personnel de direction, nous vous invitons à réserver votre soirée pour la conférence d'ouverture et l'assemblée générale des parents qui aura lieu le **13 septembre à 19 h**, une invitation vous sera envoyée par courriel à la fin août.

La conférence aura lieu dès 19 h, suivi de l'assemblée générale des parents de 20 h à 21 h pour l'élection des postes laissés vacants au conseil d'établissement. Votre participation à cette assemblée est importante et ne demandera aux parents qui seront élus qu'une réunion par mois qui se tient généralement le dernier mercredi du mois.

Vous pourrez également donner votre intérêt à faire partie de l'organisme de participation de parents le soir de l'assemblée générale. Les rencontres de l'OPP ont généralement lieu le 3^e mercredi du mois.

Comme il nous faut régulièrement mettre à jour nos inscriptions pour l'accueil des nouveaux élèves, nous vous demandons de nous aviser immédiatement si votre enfant ne devait pas fréquenter notre établissement en septembre 2022 en téléphonant au 418 652-2170 et en communiquant avec le secrétariat du niveau de votre enfant :

- Poste 6009 : la concentration scientifique 1^{re} et 2^e secondaire, programme Accès secondaire 1 et programme scolaire personnalisé (PSP)
- Poste 6086 : la concentration scientifique 3^e, 4^e et 5^e secondaire
- Poste 6055 : les PROTIC 1^{re} à 5^e secondaire et la formation préparatoire au travail (FPT)

Nous vous souhaitons d'agréables vacances estivales ainsi qu'une excellente année scolaire.

Christine Garcia
Directrice

La distribution des horaires

La distribution des horaires aura lieu les 29 et 30 août et se réalisera selon l'heure indiquée à la **PORTE 1 ou à l'auditorium sauf s'il y a une indication contraire**. Si toutefois, vous avez plusieurs enfants au Collège, vous pouvez vous déplacer une seule fois pour tous vos enfants à condition d'aviser votre secrétariat avant afin d'avoir tous les documents. **Si des mesures sanitaires sont prescrites avant la rentrée, nous vous en informerons lors d'un rappel au mois d'août.**

***** Une invitation vous sera envoyée par courriel afin de vous préciser l'heure et l'endroit où vous devez vous présenter. *****

29 août 2022	30 août 2022
A.M. 8 h 30 : PROTIC 1 à l' auditorium 10 h : Adaptation, accès secondaire 1 et FPT 1-2-3 10 h 30 : PROTIC 2	A.M. 8 h 30 : 4 ^e secondaire Lessciences.com 10 h 30 : PROTIC 4
P.M. 13 h : 1 ^{er} secondaire Lessciences.com à l' auditorium 14 h 30 : 2 ^e secondaire Lessciences.com 15 h : PROTIC 3	P.M. 13 h : 5 ^e secondaire Lessciences.com 14 h : 3 ^e secondaire Lessciences.com 15h : PROTIC 5

Les parents de nos nouveaux élèves sont attendus pour accompagner leur enfant.

1. Le début des cours et les règles de vie

Les cours débuteront le 31 août à 9 h 10. Si votre jeune est en sport, il doit déjà apporter son matériel. Les règles de conduite et les mesures de sécurité du Collège sont incluses dans l'agenda scolaire. Nous recommandons aux parents de prendre le temps de lire toute l'information contenue dans l'agenda scolaire et particulièrement les règles de conduite. Les élèves du programme Lessciences.com (1^{re} à 5^e secondaire) et de l'adaptation scolaire recevront un agenda. Les élèves de PROTIC utiliseront un agenda électronique. Les informations supplémentaires sont disponibles sur le site Web du Collège (exemple : les règles de vie).

Il est important de ne pas faire l'acquisition d'un autre agenda avant la rentrée.

2. Les nouveaux élèves

Les élèves inscrits pour une première fois au Collège et en provenance d'une école privée ou d'un autre centre de services doivent remettre sans faute à leur secrétariat de niveau :

- 1) une copie du bulletin de chaque année scolaire complétée au secondaire;
- 2) le dernier relevé de notes du Ministère de l'Éducation du Québec, s'il y a lieu;
- 3) le consentement à la divulgation de renseignements dûment signé par l'un des parents.

3. Fiche Urgence santé

Ce formulaire a été rempli lors de l'inscription en ligne. Les parents de jeunes de moins de 14 ans doivent compléter et signer la fiche. Les élèves âgés de 14 ans et plus doivent le faire eux-mêmes. Pour tous les jeunes dont l'inscription a été complétée après le 1^{er} mars, la fiche doit être complétée sur place ou l'apporter complétée lors de la journée d'accueil en août.

4. Le petit matériel

Vous trouverez disponible sur notre site Internet un document qui précise le matériel de base que chaque élève doit avoir pour la rentrée. **Ce matériel n'est pas en vente au Collège et l'élève doit se le procurer avant la rentrée scolaire.**

<http://www.collegedescompagnons.com/parents/ressources-pour-les-parents/>

5. Paiement de la facture scolaire

Important : Nous invitons les parents à lire attentivement la lettre jointe titrée « Préfacture 22-23 ».

- Le montant pour chaque programme et niveau est payable au jour et à l'heure de la distribution des horaires.
- Les parents d'élèves inscrits dans un sport unique ou en multisports peuvent étaler le montant total de la facture scolaire en 3 versements : un premier à l'accueil technique du mois d'août, un deuxième pour le 1^{er} novembre 2022 et un troisième pour le 10 janvier 2023. Merci de remettre ces deux chèques postdatés lors de la rentrée administrative des élèves.
- Les élèves qui ont quitté en juin dernier sans remettre tout le matériel prêté recevront une facture qui tiendra compte des effets non remis. Le paiement de cette facture est obligatoire pour recevoir l'horaire. En effet, tout le matériel prêté à un élève, y compris les volumes empruntés à la bibliothèque, devient sous sa responsabilité et doit être payé en fin d'année s'il est égaré ou n'est pas remis en bon état. Le solde de la facture 2021-2022 sera ajouté à la facture 2022-2023. Ceci s'applique également à ceux qui ont reçu une facture pour l'entretien de leur casier.
- Le paiement peut se faire par carte de crédit, carte de débit, en argent comptant ou par chèque. Le paiement peut également se faire électroniquement, **mais doit être saisi 48 heures ouvrables avant la date de l'accueil afin que le paiement soit reçu au compte du Collège.**

L'élève qui n'aura pas le montant nécessaire, ou dont le paiement électronique n'est pas fait, ne recevra pas son horaire.

- La facture finale personnalisée de votre enfant vous parviendra par courriel dans la semaine du 22 août.

6. Les casiers

Chaque élève recevra en août, lors de l'accueil, le numéro de son casier. Pour des raisons de sécurité, le Collège assure la location d'un cadenas à chaque élève pour leur casier personnel. Aucun élève ne peut changer de casier par lui-même. Pour toute question sur ce sujet, l'élève doit faire une demande auprès de madame Catherine Moisan, gestionnaire administrative, au secrétariat général au local D-209 (2^e étage).

Les élèves utilisent également les vestiaires du secteur des sports pour leurs cours d'éducation physique ou pendant les activités sportives. **Un cadenas est essentiel pour sécuriser ses biens. Ce cadenas n'est pas fourni par le Collège. Aucun élève ne doit laisser un cadenas en permanence dans le secteur des sports.** Les vestiaires de ce secteur sont utilisés par tous les élèves et doivent être libérés après chaque cours.

7. L'horaire du Collège *

Tous les élèves ont une période d'étude journalière obligatoire de trente minutes, de 15 h 40 à 16 h 10. Cette période est régie par les mêmes règles de présence que toutes les autres périodes de classe.

Les périodes d'étude sont obligatoires et font partie intégrante de nos programmes de formation. Si votre jeune devait avoir un travail à temps partiel, l'horaire de travail doit débuter après 16 h 10. Dans l'éventualité où votre jeune fait partie d'une concentration sportive, il doit respecter la fin prévue, soit au plus tard à 17 h 00.

L'amplitude de la journée est de 9 h 10 à 16 h 10. L'horaire d'une journée de classe est le suivant :

9 h 10 à 10 h 20	1 ^{re} période	(70 minutes)
10 h 20 à 10 h 30	pause	(10 minutes)
10 h 30 à 11 h 40	2 ^e période	(70 minutes)
11 h 40 à 13 h	dîner	(80 minutes)
13 h à 14 h 10	3 ^e période	(70 minutes)
14 h 10 à 14 h 20	pause	(10 minutes)
14 h 20 à 15 h 30	4 ^e période	(70 minutes)
15 h 30 à 15 h 40	pause	(10 minutes)
15 h 40 à 16 h 10	période d'étude	(30 minutes)

Les buts poursuivis par cette période d'étude sont :

- assurer un minimum de 2 h 30 par semaine d'étude supervisée par l'enseignant de chaque discipline à l'horaire de l'élève;
- encadrer et responsabiliser l'élève tout en lui permettant de développer des méthodes de travail efficaces;
- faciliter la gestion des devoirs et des leçons;
- supporter les parents dans la réussite éducative de leur enfant;
- organiser à l'interne des activités pédagogiques ayant pour objectif d'assurer la réussite éducative des jeunes.

Les heures d'accès

Les portes ouvrent à 8 h le matin. Les élèves quittent à 16 h 10 à moins :

- de faire partie d'une équipe sportive;
- de participer à une activité culturelle ou communautaire;
- d'être membre d'un comité;
- d'être en retenue;
- d'être inscrit à une récupération ponctuelle;
- d'avoir l'autorisation de la direction de niveau.

Durant les heures de cours, les portes sont verrouillées. L'accès se fait par la porte 1.

8. Le transport scolaire :

Les 29 et 30 août 2022 - accueil des élèves

Le déplacement pour venir chercher l'horaire **est sous la responsabilité des parents.**

Le transport en autobus scolaire

Voici la procédure pour accéder aux informations personnalisées de transport scolaire :

- Les élèves de niveau primaire et secondaire, ayant droit au transport scolaire, ne recevront pas de confirmation de transport par le courrier.
- À compter de la mi-août, toutes les coordonnées de transport seront accessibles via le site internet du Centre de services scolaire au : www.cssdd.gouv.qc.ca, sous l'onglet « Parents » dans la rubrique « Trouver mon autobus ».
- Afin d'assurer la confidentialité des informations nominatives, vous devrez inscrire votre code postal ainsi que le numéro de fiche de votre enfant. Ce dernier est composé de 7 chiffres et est indiqué sur le bulletin et la facture scolaire de l'élève.

Le transport RTC

Pour l'année scolaire 2022-2023, le Centre de services scolaire des Découvreurs offrira le **transport gratuit du lundi au vendredi** aux élèves habitant à une distance de plus de deux (2) kilomètres de leur école de desserte et qui sont desservis par le RTC dans leur territoire de résidence.

Le laissez-passer avec photo du RTC sera valide du 31 août 2022 au 30 juin 2023. Vous pourrez vous le procurer sans frais à compter de la mi-août dans l'un des deux (2) centres d'information du RTC :

- 820, Ernest-Gagnon, Québec (Québec) G1S 3R3;
- 884, rue Saint-Joachim, Québec (Québec) G1R 1X1.

Lors de votre visite dans l'un de ces deux lieux, vous aurez à suivre les procédures suivantes :

Les élèves auront besoin de présenter une pièce d'identité, avoir en leur possession leur numéro de fiche scolaire (numéro à 7 chiffres) disponible, entre autres, sur le bulletin ainsi que le code postal de l'adresse ayant accès au RTC.

- L'agent sur place validera l'admissibilité de l'élève au transport en commun par le biais de l'outil [TROUVER MON AUTOBUS](#).
- Après avoir rempli un formulaire sur place, l'élève se verra octroyer une carte OPUS avec photo (frais de 15 \$).
- Pour ceux qui ont déjà une telle carte, cette dernière pourra être encodée pour 2022-2023.

Prenez note que le Centre de services scolaire des Découvreurs n'effectuera pas de remboursements en lien avec le laissez-passer, car ce dernier est offert gratuitement aux élèves desservis par le RTC pour l'année scolaire 2022-2023.

Pour toutes autres questions, veuillez écrire à transport.scolaire@cssdd.gouv.qc.ca

Le stationnement des autobus

Nous demandons aux parents qui reconduisent leur enfant de LE DÉPOSER À LA PORTE 1. Aucune circulation ou arrêt, même temporaire, ne doit se faire, particulièrement le matin et en fin d'après-midi, sur le stationnement des autobus scolaires et du RTC (PORTE 2). **Attention de bien suivre le sens des flèches de circulation dans le stationnement.** Cette mesure est indispensable pour assurer la sécurité des élèves. De plus, nous ne disposons pas d'un nombre d'espaces de stationnement suffisant pour permettre aux élèves de garer une automobile, le stationnement étant prévu pour le personnel de l'école. Cependant, pour une courte période, ils pourront utiliser les espaces réservés aux visiteurs à l'entrée du stationnement (PORTE 1).

9. Les activités offertes aux élèves

Les élèves seront informés des activités parascolaires offertes durant l'année et seront invités à s'y inscrire. La période d'inscription pour ces activités aura lieu lors de l'événement *Expo vie étudiante* les 26 et 27 septembre 2022.

10. La carte d'identité

La prise de photo pour la carte d'identité aura lieu les 29 et 30 août, lors de l'accueil. Il y aura une reprise de photo, pour les élèves absents, le 6 septembre sur l'heure du dîner.

11. La Fondation

La Fondation du Collège des Compagnons a comme objectif de recueillir des fonds servant à aider temporairement un élève à se procurer son matériel scolaire ou à participer aux activités étudiantes, ainsi qu'à la réalisation du projet Parc-école. L'élève placé dans un tel besoin doit rencontrer le directeur adjoint responsable de son niveau ou la gestionnaire administrative, madame Catherine Moisan.

Le deuxième objectif de la Fondation est de soutenir les projets répondants à la collectivité étudiante dans le but d'appuyer la réussite scolaire.

Aussi, pour aider à la réussite scolaire des élèves, nous sollicitons une contribution volontaire de 10 \$. Depuis le 1^{er} juillet 2019, il nous est impossible de par la loi d'inclure ce montant à la facture scolaire. Vous serez sollicités dans un document indépendant. Nous vous remercions d'avance pour toute contribution qui aidera nos étudiants. À cet effet, nous vous invitons à lire la lettre explicative disponible sur notre site Internet dans l'onglet « documents pour les parents ».

12. Les documents remis à l'accueil du mois d'août

Nous remettons à votre enfant lors de l'accueil administratif les documents suivants :

- l'horaire de l'élève
- le document sur les sports interscolaires;
- les activités organisées par le service d'orientation;
- les activités parascolaires.

13. Les journées pédagogiques additionnelles

Chaque école identifie deux journées pédagogiques additionnelles au calendrier scolaire. Il est important de prendre note dès maintenant que le **9 février 2023** et le **13 mars 2023** les élèves n'auront pas de cours et seront en journée pédagogique.

14. Les rencontres de parents en septembre 2022

PROTIC			
1 ^{re} secondaire	12 septembre	19 h 30	Auditorium
2 ^e secondaire	8 septembre	19 h 30	Auditorium
3 ^e secondaire	8 septembre	19 h 30	Cafétéria
4 ^e secondaire	12 septembre	19 h 30	Bibliothèque
5 ^e secondaire	12 septembre	19 h 30	Carrefour

Accès secondaire1 ET Adaptation scolaire :

Le 29 août à partir de 10 h, dans la classe de votre enfant
(courriel à venir en août)

LA CONCENTRATION LESSSCIENCES.COM

1 ^{re} secondaire, concentration Lessciences.com	7 septembre	19 h	Auditorium
2 ^e secondaire, concentration Lessciences.com	14 septembre	19 h	Auditorium
3 ^e secondaire, concentration Lessciences.com	14 septembre	19 h	Carrefour
4 ^e secondaire, concentration Lessciences.com	13 septembre	19 h30	Auditorium
5 ^e secondaire, concentration Lessciences.com	13 septembre	19 h 30	Auditorium

15. La remise des portables aux élèves du PROTIC

La remise des portables aux élèves du 1^{re} secondaire, inscrits au programme PROTIC, sera en août, la date vous sera acheminée par courriel. Chaque élève doit réserver une plage horaire. Si vous deviez avoir à modifier cet horaire, nous vous demandons de contacter sans tarder madame Solange Pouliot au 418 652-2170, poste 6055.

16. Les justifications d'absences *

Toutes les absences doivent être justifiées par les parents ou ceux qui en tiennent lieu. Nous vous demandons d'aviser la secrétaire du niveau par le biais de la boîte vocale du niveau scolaire concerné en début de chaque demi-journée. Vous devez nous fournir le motif de l'absence. Composez le 418 652-2170, faites le 2 et ensuite composez le numéro suivant :

Lessciences.com 1^{re} et 2^e secondaire, prog. Accès secondaire 1, PSP

Lessciences.com 3^e, 4^e et 5^e secondaire

PROTIC 1^{re} à 5^e secondaire et programme FPT

composez le 1

composez le 2

composez le 3

*** Merci de justifier l'absence de votre enfant dans les 24 heures.**

17. Les contacts



Collège des Compagnons : 3643, avenue des Compagnons
Québec (Québec) G1X 3Z6
Téléphone : 418 652-2170

Christine Garcia, directrice, poste 6005

Roxane Marceau, directrice adjointe, programme PROTIC 1^{re} à 3^e secondaire, poste 6055

Marc Poulin, directeur adjoint, programme PROTIC 4^e et 5^e secondaire, programme FPT, poste 6055

Nadine Robitaille, directrice adjointe, 1^{re} et 2^e secondaire concentration Lessciences.com, programme Accès secondaire, PSP, poste 6009

Laurence Berryman, directeur adjoint, 3^e, 4^e et 5^e secondaire concentration Lessciences.com, poste 6086

Catherine Moisan, gestionnaire administrative, poste 6085

18. L'évaluation des élèves

En plus des évaluations en classe tout au long de l'année, nous avons des périodes d'évaluation pour lesquelles la présence des élèves est obligatoire. Durant ces périodes, les épreuves proviennent du Ministère, ou des enseignants. Les examens ne peuvent être devancés ou repris. Il est important de prévoir les vacances familiales hors des périodes d'évaluation. Il est aussi important et de votre responsabilité de vous informer auprès de la direction adjointe avant de vous engager dans un projet de famille qui provoquerait une absence de votre enfant lors de ces périodes d'évaluation.

19. Le calendrier annuel des étapes et les dates de remise des communications officielles

Calendrier des étapes			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Date de l'étape	31 août 2022 au 10 novembre 2022	11 novembre 2022 au 3 février 2023	6 février au 22 juin 2023
Pondération	20%	20 %	60 %

Dates de parution des bulletins, des communications des rencontres de parents	
<i>1^{re} communication écrite</i>	Au plus tard le 15 octobre 2022
<i>1^{er} bulletin</i>	Au plus tard le 20 novembre 2022
<i>1^{re} rencontre de parents</i>	17 novembre 2022
<i>2^e bulletin</i>	Au plus tard le 15 mars 2023
<i>2^e rencontre de parents</i>	9 février 2023
<i>3^e bulletin</i>	Au plus tard le 10 juillet 2023

Chacun des deux bulletins rendra compte des éléments suivants :

- Un résultat sera communiqué pour chacune des disciplines et compétences prévues au bulletin;
- Un commentaire sur au moins l'une des quatre compétences transversales.

Compétence transversale évaluée

- Exercer son jugement critique;
- Organiser son travail;
- Savoir communiquer;
- Travailler en équipe.

Toute l'équipe-école vous souhaite une excellente année scolaire!